



CANADIAN PUBLIC ACCOUNTABILITY BOARD
CONSEIL CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTES

150 York Street, Suite 900, Toronto, Ontario M5H 3S5
Tel 416.913.8260 Fax 416.850.9235 www.cpab-ccrc.ca

L'organisme de réglementation publie son rapport annuel sur les audits des sociétés ouvertes canadiennes

TORONTO, le 29 mars 2019 — Dans son rapport sur les inspections annuelles publié aujourd'hui, le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) a observé une augmentation globale du nombre de constatations importantes en 2018 par rapport à l'année précédente. Selon le CCRC, même si la tendance des résultats en matière de qualité de l'audit s'est améliorée pour la plupart des cabinets au cours des 15 dernières années, les résultats des inspections de 2018 indiquent que la qualité durable et uniforme de l'audit demeure un défi au Canada.

Tous les cabinets qui audient une société ouverte canadienne doivent s'inscrire auprès du CCRC et faire l'objet d'une inspection (273 cabinets au 31 décembre 2018). En 2018, 28 % des dossiers que le CCRC a inspectés ont fait l'objet de constatations importantes (2017 : 12 %). Une constatation importante découlant de l'inspection est une déficience importante dans l'application des normes d'audit généralement reconnues à un ensemble important d'opérations ou à un solde financier important, le cabinet d'audit devant alors réaliser des travaux d'audit supplémentaires pour étayer son opinion ou apporter des modifications importantes à sa stratégie d'audit. En 2018, les constatations visaient plus particulièrement les audits de sociétés ayant fait l'acquisition d'entreprises et de sociétés de nouveaux secteurs, comme la cryptomonnaie et le cannabis. Les inspections du CCRC ont mené à cinq retraitements d'états financiers de sociétés ouvertes en 2018.

« La récente détérioration des résultats d'inspection est une préoccupation importante pour le CCRC », affirme Carol Paradine, directrice générale du CCRC. « L'augmentation des constatations importantes est principalement attribuable aux résultats de six cabinets; chacun d'eux met d'ailleurs actuellement en œuvre divers changements dans les systèmes et les contrôles afin d'améliorer la qualité de l'audit. Parallèlement, le CCRC a pris des mesures d'intervention appropriées. À l'avenir, l'amélioration des systèmes de gestion de la qualité des cabinets d'experts-comptables sera essentielle à la réalisation durable d'audits de grande qualité. »

À l'échelle internationale, il est noté dans le rapport que le CCRC continue de collaborer activement avec les autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières afin d'obtenir un accès approprié aux travaux d'audit effectués dans les pays étrangers, de sorte qu'il puisse continuer à protéger la qualité de l'audit et les intérêts du public investisseur au Canada.

Chaque cabinet d'audit qui participe au Protocole de communication des constatations de l'inspection du CCRC par les cabinets d'audit aux comités d'audit (le protocole) communique au comité d'audit de ses clients les constatations importantes découlant de l'inspection du dossier qui les concerne, ainsi que ce rapport. Le CCRC encourage fortement tous les comités d'audit à discuter avec leur auditeur du contenu de ce rapport ainsi que de l'ensemble des constatations se rapportant à leur dossier, le cas échéant.

Rapport d'informations sur la qualité de l'audit du CCRC : Les résultats des inspections annuelles de 2018 sont disponibles à www.cpab-ccrc.ca.

À propos du CCRC

Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) est l'organisme de réglementation indépendant de l'audit des sociétés ouvertes du Canada. Chargé de superviser les audits effectués par des cabinets d'experts-comptables inscrits, le CCRC contribue à la confiance du public dans l'intégrité de l'information financière et s'engage à protéger le public investisseur du Canada. Le CCRC fait la promotion d'une qualité d'audit durable grâce à une réglementation proactive, au dialogue avec les parties prenantes nationales et internationales et à des idées pratiques pour informer les participants aux marchés financiers. Le CCRC a des bureaux à Montréal, à Toronto et à Vancouver.

-30-

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Adrienne Jackson, directrice principale, Communications
Conseil canadien sur la reddition de comptes
416 913-8267
adrienne.jackson@cpab-ccrc.ca